

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 20 février 2019

Par suite d'une convocation en date du 15 février 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 février 2019 à 19h00, sous la présidence de Madame Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Hervé BOUËDEC, Olivier PINGET, Brigitte DECLAS, Laurie FALCONNIER, Yves LEGER, Sophie MARTIN, Virginie MIANI, Laurent PASTOR, Eddy PETITFRERE, Jean-François REVILLOUD, André QUILLOT, Eric SOGNO-LINA

Excusés : Vivian ROUSSEL, a donné procuration à Sylvie TARAGON

Anne-Laure GUILLET, a donné procuration à Eric SOGNO-LINA

Sophie MARTIN, a donné procuration à Brigitte DECLAS.

Le Maire ayant ouvert la séance à 19h00, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Clôture de la séance à 21h35.

A été nommé secrétaire de séance : Olivier PINGET

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018.

Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité et à mains levées.

A noter que ce compte-rendu ne sera pas distribué. Il est consultable au panneau d'affichage et sur le site de la mairie.

2. DEL 01-2019 : Convention de gestion et d'entretien de rétablissement d'ouvrage d'art avec ATMB

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention avec ATMB afin de régulariser la gestion et l'entretien des ouvrages d'art rendus nécessaires pour rétablir les routes communales interceptées lors de la construction de l'autoroute A40.

L'Etat demande aux concessionnaires de régulariser cette situation en mentionnant que l'ouvrage reste à la charge du concessionnaire et à la charge de l'utilisateur uniquement les enrobés, bordures de trottoirs, éclairages, ...

Cette convention dédouane la commune de la totale responsabilité de l'ouvrage.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Emet** un avis favorable au Plan de Délimitation modificative du Domaine Public concédé (ATMB/Autoroute A40)
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents inhérents aux remises des voies.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

19h15 : Arrivée de M. Yves LEGER, Conseiller Municipal.

3. DEL 20-2019 : Cession de la parcelle OA 146 au profit de Mme FILLON Mireille

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Madame FILLON Mireille qui souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée OA n°146, jouxtant sa propriété à Beauchâtel,

Considérant que Madame FILLON s'engage à prendre à sa charge les frais notariés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de vendre à Madame FILLON Mireille la parcelle communale cadastrée section OA n°146, d'une superficie de 22 m2 au prix de 100€ le mètre carré, soit 2200€ (deux mille deux cent euros),

Autorise le maire à signer l'ensemble des documents inhérents à cette transaction.

4. Questions et informations diverses

- Madame le Maire remercie vivement tous les Clarcinois qui ont assisté en grand nombre à la cérémonie des vœux, ainsi que les membres du Conseil Municipal, du CCAS et de l'Aïkido Club pour leur participation à la bonne organisation de cette soirée.
- Un radar pédagogique a été installé à l'entrée d'Arcine en vue de réduire la vitesse excessive des véhicules. Il a été également implanté un avertisseur à l'entrée de Clarafond, route du Crêt du Feu.
- L'entreprise SCERCL a bientôt terminé le diagnostic eau potable. Les plans du réseau ont été réalisés, un jeu sera destiné à la commune, et un autre au Syndicat des Eaux.

19h40 : Arrivée de Mme Sophie MARTIN, conseillère Municipale.

- La commune va faire appel à un bureau d'étude afin d'évaluer la capacité et l'état du réseau d'eau pluviale.
- Suite aux nombreuses effractions et dégradations, la commune va solliciter la Gendarmerie et des entreprises extérieures pour un diagnostic « sécurité » (vidéoprotection) sur la commune.
- Eclairage public : Afin de répondre aux demandes de plusieurs habitants et aux recommandations gouvernementales, la commission voirie va réfléchir à la coupure de l'éclairage public durant la nuit.
- La commission en charge du fleurissement a choisi d'agrémenter le village avec des plantes vivaces ceci afin de réduire l'arrosage.
- l'APAVE a procédé à l'inspection des bâtiments communaux et a rendu ses rapports. La commission sécurité va faire le point sur les travaux à réaliser en fonction des préconisations.

20h25 : Départ de M. Eddy PETITFRERE, Conseiller Municipal.

- L'association Aïkido club propose une activité « Karaté Santé » le mercredi soir de 19h à 20h à la grande salle des fêtes. L'association BCA ayant accepté de rendre la salle disponible, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.
- Il est rappelé qu'en cas de non-respect des règles concernant les nuisances sonores, le brûlage des végétaux ou plastiques, les plaintes doivent être adressées à la gendarmerie.
- Des habitants souhaiteraient un chemin pédestre pour relier le centre du village à la ZAC de la Semine. Des renseignements seront pris sur la possibilité de cette demande.
- **Il est rappelé que le chemin de la Prêle est uniquement réservé aux ayants droits.** Les personnes qui se rendent à l'école ou au centre aéré sont priées de se garer sur le parking de la salle des fêtes prévu à cet effet.
- Il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leurs animaux ne fassent pas leur déjection sur des lieux publics (monument aux mort, aire de jeux, abords de l'église, ...). Dans le cas contraire, merci de bien vouloir ramasser leurs excréments.
Il est également demandé aux cavaliers de maintenir la voie publique propre après leur passage.
- Marthe BORDON a fêté ses 100 ans le 7 février 2019 à la petite salle des fêtes. La commune s'est associée à cet évènement.
- Il est rappelé que le repas des aînés aura lieu le 31 mars 2019.

Le secrétaire de séance,

Olivier PINGET



Le Maire,

Sylvie TARAGON



OFFRES D'EMPLOI

La commune de Clarafond-Arcine recrute :

- **Un agent technique 2^{ème} classe à temps partiel**

(12h/semaine) à compter du 1^{er} avril 2019.

Chargé de l'entretien ménager des différents bâtiments communaux.

Les candidatures sont à adresser en mairie avant le 22 mars 2019.

- **Des saisonniers pour les vacances d'été 2019**

Entretien des espaces verts, arrosage des fleurs, diverses tâches de secrétariat, ...

Les candidatures sont à adresser en mairie avant le 26 avril 2019.